



Arrêté n° 91/26
portant tableau annuel d'avancement de grade -
Année 2026
Cadre d'emplois des adjoints administratifs
territoriaux
pour l'accès au grade d'adjoint administratif
territorial principal de 2ème classe

Le Maire
de PERIGNAT SUR ALLIER,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2006-1690 du 22/12/2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération n° 2020/57 du 16/12/2020 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;

Vu l'arrêté n° 33/2022 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01/01/2022 ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête :

Article 1 :

Tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	Examen professionnel ou ancienneté
Mme CUSSAC Julia	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	03/07/2026

Total des agents promouvables : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Total des agents inscrits sur le tableau annuel : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 :

La Secrétaire générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à PERIGNAT-SUR-ALLIER, le 27/07/2026

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Maire,



Virgil DA SILVA
Maire de Pérignat-sur-Allier